



Mis à jour le 22/09/2020

PROTOCOLE SANITAIRE - COVID19

Référent COVID 19 au RSSO : LACROIX Sophie

Email : contact_covid@rso.fr

Mobile : 06.71.03.56.29

Site : www.rso.fr, formulaire contact, sujet "COVID-19"

I. Les règles générales

Le respect des gestes barrières

- se laver les mains à l'eau et au savon au sanitaire ou par une friction hydro-alcoolique :
 - à l'entrée dans la salle ;
 - en cas d'échange matériel ou de contact ;
- se couvrir systématiquement le nez et la bouche en toussant ou éternuant dans son coude ;
- se moucher dans un mouchoir à usage unique à éliminer immédiatement dans une poubelle ;
- éviter de se toucher le visage, en particulier le nez, la bouche et les yeux.
- Le respect de la distanciation physique d'au moins un mètre entre deux personnes.

Respecter les signalétiques affichées : entrée, sens de circulation, sortir, lieux maintenant interdits...

Le port du masque est obligatoire pour toutes personnes âgées de plus de onze ans sur tout le complexe sportif Gustave Plantade.

II. Accès à la salle et séances

Les vestiaires collectifs

L'accès aux vestiaires collectifs est maintenant interdit par la préfecture de Haute Garonne.

A l'arrivée

L'entrée se fait toujours par la petite porte de la salle verte.

Entrer dans la salle, seulement si un bénévole ou l'entraîneur vous y invite.

En raison du COVID, toutes les personnes qui entrent dans la salle verte (pratiquants et accompagnants) doivent apparaître sur une liste de présence avec les informations suivantes : Nom, Prénom, Date de naissance, Téléphone, Email.

Normalement, l'accompagnant ne peut entrer dans la salle de sport, sauf si le pratiquant n'est pas autonome pour s'équiper.

Pour les pratiquants:

- Arriver avec son eau et en tenue de sport.
- S'équiper à l'extérieur si la météo le permet, sinon attendre de pouvoir entrer dans la salle pour s'équiper.
- Si le pratiquant a plus de 11 ans, Le masque doit être porté tant que l'activité sportive n'est pas commencée et lorsqu'elle est terminée.
- Ne pas échanger de matériel avec un autre pratiquant.
- Le matériel prêté par l'entraîneur ou un bénévole sera systématiquement désinfecté après son utilisation.
- Ne pas toucher le matériel pédagogique (sono compris).

Pour les accompagnants:

Si le pratiquant n'est pas autonome pour s'équiper et s'il n'est pas possible de l'équiper à l'extérieur, l'accompagnant peut entrer dans la salle le temps de l'aider, puis **l'accompagnant doit sortir de la salle.**



En fin de séance

- **Sortir de la salle par la grande porte double battant.**
- Les pratiquants doivent sortir de la salle avant le début du prochain cours.
- Pour tout besoin de renseignements, demandez à parler avec le bénévole présent, à l'extérieur de la salle pour ne pas gêner le cours suivant.

Pour les accompagnants:

Si le pratiquant n'est pas autonome, l'accompagnant doit arriver avant la fin de la séance pour prendre en charge le pratiquant à l'heure ou prévoir d'arriver 10 minutes avant la fin du cours s'il doit l'aider à se déséquiper à l'intérieur de la salle.

III. Les cas Covid-19

Par mesure de précaution pour l'ensemble des membres de l'association, **nous vous demandons de bien vouloir nous tenir informés et respecter les préconisations suivantes** en cas avéré, de suspicion ou de contact Covid-19.

Veillez retrouver :

- le protocole détaillé à suivre en cas de maladie du Covid-19 ou de contact avec une personne malade : <https://ffroller.fr/wp-content/uploads/anexe2.pdf>
- les informations de l'Assurance Maladie: <https://www.ameli.fr/assure/covid-19>

Cas de suspicion d'un pratiquant

En cas de suspicion Covid-19, veuillez vous isoler et ne pas participer aux séances tant que vous n'avez pas pu être dépisté négatif.

Cas contact à risque

Un cas contact est une personne ayant été en contact avec une personne déclarée positive au Covid-19.

Si vous êtes déclaré cas contact à risque, veuillez vous isoler et ne pas participer aux séances tant que vous n'avez pas pu être dépisté négatif.

Cas positif d'un pratiquant

Dans le cas d'un Covid-19 positif merci de prendre contact avec l'Agence Régionale de Santé et d'indiquer votre présence aux séances du RSSO avec :

- les dates et heures de cours
- si vous portiez un masque ou pas
- les coordonnées de notre référent COVID

Ceci afin que nous puissions leur donner la liste des personnes présentes lors de ces séances.

Pour rappel la pratique du sport pouvant se faire sans masque, les personnes de votre séance peuvent devenir des cas contact à risque.

SOPHIE LACROIX
Présidente du RSSO

ROLLER SKATING
St ORENS
CLUB AFFILIÉ FFRRS
